

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEMILLY**

-----  
**Séance du 24 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur **Christophe ROGI, Maire**.

Nombre de membres afférents  
au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris  
part à la réunion : 10

**Présents : Christophe ROGI, Maire.**

**Gilbert MONCHABLON, Jérôme DENISART Adjoints.**

**Annick MONSEL, Sandrine LEBERT, Jean-Luc PIERON, Eliane DEMOUSSEAU,  
Jean-Pol HINCELIN, Fabien ROYER, Sabrina LE BON.**

**Date de la convocation**

**16 AVRIL 2008**

**Date d'affichage**

**26 AVRIL 2008**

**Absent excusé : monsieur HENRIOT Jacky qui a donné procuration à madame LE BON Sabrina**

Madame Sabrina LE BON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2008  
COMMUNE**

Le Maire fait lecture des propositions inscrites au budget de l'exercice 2008.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré acceptent à l'unanimité le budget de l'exercice 2008 voté par chapitre ainsi présenté :

Il est voté par chapitre, en équilibre :

- Section de fonctionnement équilibrée :

dépenses / recettes : **174 150.00 €**

- Section d'investissement équilibrée :

dépenses/ recettes : **89 554.00 €**

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2008  
ASSAINISSEMENT**

Le Maire fait lecture des propositions inscrites au budget de l'exercice 2008.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré acceptent à l'unanimité le budget de l'exercice 2008 voté par chapitre ainsi présenté :

Il est voté par chapitre, en équilibre :

- Section de fonctionnement équilibrée :

dépenses/ recettes : **2 419.00 €**

- Section d'investissement équilibrée :

dépenses/ recettes : **566.00 €**

**Objet : PARTICIPATION AU SIVOS  
EXERCICE 2008**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de la non fiscalisation pour la participation au SIVOS de BOURMONT.

Les prévisions pour l'exercice 2008 sont ainsi fixées :

- investissement : 501.40 €

- fonctionnement : 545.00 €

- transports scolaires : 983.25 €

Soit un total de ..... 2 209.65 €

(Étant entendu que cette participation peut varier au cours de l'année en fonction du nombre d'élèves).

**Objet : DEVIS DE TRAVAUX ONF**

Le Maire fait lecture des propositions de travaux sylvicoles proposés par l'ONF, à savoir :

- travaux d'investissement dans la parcelle P8p
- Dégagement manuel de semis y compris l'entretien des cloisonnements à 20 m et la création des cloisonnements sylvicoles à 20 m pour recouper ceux existants à 10 m.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'ONF et autorise le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

**Objet : RAPPORTS DE REUNION**

Un compte-rendu été fait par les différents délégués :

- pour la réunion du SIVOS de BOURMONT du 8 avril 2008
- pour la réunion du Syndicat des eaux du 10 avril 2008
- pour les réunions du SIVOS de Saint-Blin du 11 avril 2008 et du 18 avril 2008
- pour la réunion du SMICTOM centre Haute-Marne du 23 avril 2008

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal accepte que si, à la suite des poursuites engagées par monsieur le Trésorier d'Andelot pour les impayés ne sont pas soldés, les montants non recouverts feront l'objet d'une dépréciation des actifs circulants.

Cérémonie du 8 mai

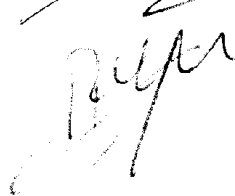
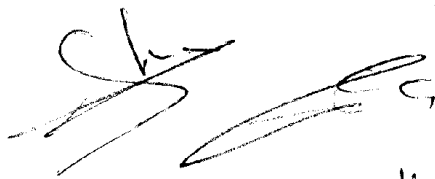
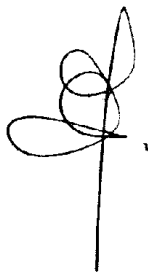
11 H 00 : rassemblement aux monuments aux Morts avec dépôt de gerbe

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle de convivialité.

Le Maire propose une modification du tarif des locations de la salle de convivialité pour les associations et autres. Une réunion de la commission des fêtes sera programmée.

Proposition pour le remplacement du photocopieur : des devis seront demandés.

Pour information : remboursement du crédit de Trésorerie d'un montant de 20 000.00 € demandé lors de la réhabilitation du logement communal.



elbousel Henniel

